



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100145

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12903
N/REF : 5/10/2025 0H56 C:022730 I:14117
V/REF : Contrat N°012903 du 19/09/2022

SDC 'Le Calypso III'
C/O Régie LESCUYER & Associés
17, QUAI JOSEPH GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LE CALYPSO III
71/73/75, COURS LAFAYETTE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 71/75 LAFAYETTE- CONTACTER MMR CARVALHO TEL:06 07775106
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme M CARVALHO-SELETTE

PRENDRE RENDEZ VOUS POUR LES ACCES
CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE SITUEE AU 2EME SOUS SOL
NETTOYAGE MANUEL DE LA FOSSE
REPLI DU MARTERIEL

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 163,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2022	Valeur :	130,4
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur :	144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100145

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 01 pompe(s) de relevage	1/AN	177,99	177,99
TOTAL H.T.				177,99
T.V.A. a 10,00%				17,79
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>195,78</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.